

Conseil Général du Doubs
Direction interdépartementale des routes Est

Nancy, le 18 août 2011

Cellule Communication

Fermeture de la côte de Morre : du giratoire de Rivotte à l'échangeur du Trou au Loup

Depuis l'ouverture de la voie des Mercureaux le 12 juillet 2011 et dans le cadre de son prochain classement dans le domaine routier départemental, la côte de Morre est désormais exploitée et gérée par le Conseil général du Doubs.

Dans le cadre des négociations intervenues entre l'Etat et le Département pour le transfert de cette voie, il a été convenu que la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est) assurerait l'entretien courant annuel programmé cette année et qu'il serait réalisé en commun avec les services du Département.

Le Conseil général, quant à lui, a souhaité dès cette année compléter ce programme d'entretien annuel par des travaux de réfection de chaussée permettant ainsi de traiter l'ensemble des parties les plus dégradées et d'offrir aux usagers des conditions de circulation satisfaisantes sur cette voie.

Ainsi, du **lundi 22 août au vendredi 26 août 2011**, le Conseil général du Doubs et la DIR Est vont réaliser ces travaux du giratoire de Rivotte (Besançon) à l'échangeur du Trou au Loup (Morre). La circulation étant extrêmement soutenue sur cet axe, les travaux auront lieu lors des vacances scolaires estivales, période de plus faible trafic routier.

Pendant la durée des travaux, cette section de route sera totalement fermée, de jour comme de nuit et les déviations suivantes seront mises en place :

- **Dans le sens BESANCON => PONTARLIER**

Tunnel de la citadelle – RD683 – Voie des Mercureaux (RN57)

L'accès des riverains entre le giratoire de Rivotte et la porte Taillée et l'accès aux commerces sera maintenu.

- **Dans le sens PONTARLIER => BESANCON**

Voie des Mercureaux (RN57) – RD683 – Tunnel de la Citadelle



- **Déviation pour les riverains de la commune de MORRE**

- Dans le sens Plateau de Saône => Morre :

RD 104 => RD 143 => Voie communale de Morre => Fin de déviation.

- Dans le sens Morre => Plateau de Saône :

RN 57 => RD 143 => RD 104 => Fin de déviation.

Les accès aux voies communales "Chemin de la Malate" et « Chemin de trois chatels » seront maintenus pendant toute la durée des travaux.

Le Conseil général du Doubs et la DIR Est remercient les automobilistes de leur compréhension.

Ils leur recommandent la plus grande prudence et la modération de leur vitesse sur les déviations et aux abords du chantier.

Contact presse :

CG 25 : Marie Payer
03 81 25 80 27

DIR Est : Suzanne Tschaeglé
03 83 50 96 37

